

Résumé

En tant qu'organisme communautaire dédié à la défense des droits des personnes LGBTQ+, nous exprimons nos inquiétudes face au projet de loi constitutionnelle de 2025, qui créerait une Constitution du Québec sans consultation publique et sans tenir compte de la diversité des réalités, notamment celles des personnes LGBTQ+. Le texte propose une vision limitée de l'égalité de genre, rejette le multiculturalisme au détriment des personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+, établit une hiérarchie problématique des droits et renforce les pouvoirs de l'Assemblée nationale tout en limitant la capacité des organismes financés par l'État de contester certaines lois. De plus, la possibilité de modifier la Constitution à simple majorité fragilise la protection des droits fondamentaux. Nous demandons que ces enjeux soient pleinement débattus lors d'audiences publiques.

À propos de la Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue

La **Coalition** est un organisme à but non lucratif dédié à la promotion du bien-être, de l'inclusion et du respect des personnes LGBTQ+ dans l'ensemble de la région. Regroupant citoyen·ne·s, organismes et allié·e·s, la Coalition œuvre à créer des milieux de vie sécuritaires, ouverts et inclusifs pour toutes issues de diversité sexuelle et de genre.

Depuis plus de 20 ans, sa mission consiste à **réduire l'homophobie, la transphobie et l'hétéronormativité**, tout en favorisant des environnements inclusifs dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la communauté. Pour y parvenir, la Coalition propose des **formations adaptées**, mène des **actions de sensibilisation**, collabore avec une variété de partenaires régionaux et offre du **soutien** aux personnes LGBTQ+ et à leur entourage.

Engagée dans la transformation sociale et l'équité, la Coalition d'aide travaille chaque jour à **briser l'isolement**, à **renforcer les connaissances** et à **développer des pratiques inclusives** qui contribuent à une région plus ouverte, respectueuse et solidaire.

Mémoire

Madame la Secrétaire de la Commission des institutions,

En tant qu'organisme communautaire qui vise à protéger et à garantir les droits des personnes LGBTQ+, nous soumettons le présent mémoire concernant le projet de loi constitutionnelle de 2025 (projet de loi n° 1), lequel vise à :

1. Créer une Constitution du Québec,
 2. Adopter une Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec,
 3. Mettre en place un Conseil constitutionnel.
- S'il est adopté, il modifierait aussi 21 lois existantes.

Principales préoccupations:

1. Une Constitution sans consultation publique

Ce texte fondamental devrait refléter la diversité du Québec. Pourtant, aucune réelle consultation n'a eu lieu. Les réalités des personnes LGBTQ+, parmi d'autres, ne sont pas prises en compte.

2. Une vision limitée de l'égalité de genre

Le texte affirme défendre l'égalité entre « les hommes et les femmes », mais ne reconnaît pas les identités de genre diverses. Il reste enfermé dans une vision binaire (homme/femme), alors qu'il aurait pu affirmer clairement une égalité pour toutes les identités de genre.

3. Une « intégration nationale » qui exclut la diversité

La Constitution rejette explicitement le multiculturalisme canadien. Dans un Québec où la diversité culturelle et l'immigration sont des réalités majeures, cette position peut paraître menaçante. Elle marginalise encore davantage les personnes migrantes et réfugiées LGBTQ+.

4. Une hiérarchisation des droits inquiétante

Le texte prévoit que l'égalité entre hommes et femmes l'emporte automatiquement sur la liberté de religion en cas de conflit. Cela ouvre la porte à une hiérarchisation des droits contraire aux limites raisonnables et risque d'avoir des conséquences sur divers groupes, y compris les femmes et les personnes LGBTQ+ issues de minorités religieuses.

5. Un Parlement aux pouvoirs renforcés et difficile à contester

L'Assemblée nationale deviendrait l'institution souveraine dont aucune autre instance ne pourrait limiter les pouvoirs. De plus, la Loi sur l'autonomie constitutionnelle, dans son article 5, interdirait aux organismes financés par l'État d'utiliser leurs fonds pour contester des lois comme celles sur la langue, la laïcité ou l'intégration nationale.

Coalition d'aide à la diversité
sexuelle de l'Abitibi-
Témiscamingue
20 novembre 2025

Pour les organismes communautaires LGBTQ+, souvent financés en partie par l'État, cela reviendrait à les réduire au silence.

6. Une Constitution modifiable à simple majorité

La possibilité de modifier la Constitution par un simple vote majoritaire rendrait les droits protégés extrêmement fragiles (égalité, droits reproductifs, etc.). Dans un contexte de recul des droits, cette facilité de modification représente un risque sérieux pour nos communautés.

L'ensemble de ces éléments soulève des préoccupations importantes pour nos communautés. Nous demandons donc que ces points soient pris en considération et qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion ouverte lors des audiences publiques.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées,

Julie Fortier

Directrice générale

Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue